

Art. 2. — La période des inscriptions au concours est fixée du 6 février au 3 mars 2011.

Les épreuves d'admissibilité débiteront le 29 mars 2011.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Moharram 1432 correspondant au 26 décembre 2010.

Tayeb BELAIZ.

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 26 Dhou El Hidja 1431 correspondant au 2 décembre 2010 fixant la liste nominative des membres du comité de suivi du commerce extérieur.

Par arrêté du 26 Dhou El Hidja 1431 correspondant au 2 décembre 2010 et en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 09-429 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant création du comité de suivi du commerce extérieur et fixant sa composition, ses missions et son organisation, sont désignés membres du comité de suivi du commerce extérieur pour une durée de trois (3) années, Mme et MM. :

— Chérif Zaâf, représentant du ministre du commerce, président ;

— Sadi Aït-Kaci, représentant du ministre de la défense nationale, membre ;

— Abdelkhalek Chorfa, représentant du ministre de l'intérieur et des collectivités locales, membre ;

— Ghaouti Benmoussat, représentant du ministre des affaires étrangères, membre ;

— Abdelaziz Mehse, représentant de la direction générale des impôts au ministère des finances, membre ;

— Kaddour Bentahar, représentant de la direction générale des douanes au ministère des finances, membre ;

— Mohand Améziane Ahmed Ali, représentant du ministre des transports, membre ;

— Ammar Assabah, représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural, membre ;

— Saïd Djellab, représentant du ministre du commerce, membre ;

— El Mounir Bouabsa, représentant du ministre du commerce, membre ;

— Abderrahmane Boudiba, représentant du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, membre ;

— Mohamed Stiti, représentant du ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, membre ;

— Ammar Bensissaïd, représentant du ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, membre ;

— Kamel Neghli, représentant du ministre de la pêche et des ressources halieutiques, membre ;

— Ali Mustapha, représentant de la Banque d'Algérie, membre ;

— Mohamed Berkani, représentant du commandement de la gendarmerie nationale, membre ;

— Mohamed Nabil Menina, représentant de la direction générale de la sûreté nationale, membre ;

— Mohamed Bennini, représentant de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur, membre ;

— El Hadi Bakir, représentant du centre national du registre du commerce, membre ;

— Saâdane Kadri, représentant de la chambre algérienne du commerce et d'industrie, membre ;

— Laâdjal Doubi Bounoua, représentant de la chambre nationale de l'agriculture, membre ;

— Aïssa Zeghmami, représentant du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage, membre ;

— Mohamed Chaïeb Aïssaoui, représentant de l'institut algérien de normalisation, membre ;

— Sid-Ali Riyadh Babali, représentant de l'institut algérien de la propriété industrielle, membre ;

— Zahia Boumghar, représentante de l'office national des statistiques, membre.